

*Ce numéro spécial est entièrement
consacré au plagiat*

Préambule

Une référence dans le milieu

Les outils anti-plagiat

La bibliothèque du CVM et le plagiat

La prévention et la formation

Le plagiat dans un contexte de recherche

Le plagiat et la réussite scolaire

■ Préambule

Une des façons innées d'apprendre est de mimer ce que les autres font. On peut donc supposer que le plagiat est apparu très tôt dans l'humanité. Il y a cependant une différence marquée entre mimer pour apprendre et plagier. Le premier sert à apprendre tandis que le second est une façon malhonnête, consciente ou non, d'obtenir une gratification en minimisant les efforts.

Avec l'ère du numérique, le plagiat a cependant été grandement facilité par les simples fonctions de copier et coller. Tout y passe : la musique, les films, les textes, etc. Il est si facile de le faire que plusieurs personnes en perdent leur sens critique, voire éthique. Vous avez certainement déjà entendu quelqu'un vous dire que c'était normal de copier des textes au primaire et au secondaire. D'autres vous diront qu'il est normal de s'échanger des enregistrements de musique ou des films.

On réalise donc rapidement que, pour contrer le plagiat, il ne faut pas seulement attraper les fraudeurs, il faut aussi sensibiliser et éduquer. Ce numéro spécial vous propose donc des lectures relatives aux différents aspects du plagiat.

■ Une référence dans le milieu

Certains d'entre vous ont peut-être eu la chance d'assister à la conférence de Nicole Perreault sur le plagiat qui a eu lieu au collège, le 1er décembre, dans le cadre des dîners-causeries. Cette conférence ayant été enregistrée, nous vous tiendrons au courant lorsqu'elle sera disponible. D'ici là, nous avons rendu [sa présentation](#) disponible sur le réseau du collège.

Mme Perreault a donné plusieurs conférences et écrit plusieurs articles sur le sujet du plagiat. Vous retrouverez une [compilation](#) de ceux-ci sur le site des [Reptic](#).

Nous vous recommandons particulièrement le [dossier Profweb](#) sur le plagiat, paru en 2007.

■ Les outils anti-plagiat

La technologie, qui a beaucoup facilité le plagiat, peut-elle nous aider à le détecter ?

On peut séparer les outils de détection du plagiat en deux catégories : les outils gratuits et les outils payants.

Les outils gratuits

Vous avez peut-être déjà repéré une phrase ou un paragraphe suspect dans le travail d'un étudiant. Pour vérifier si cette phrase provient d'une source disponible sur Internet, il suffit souvent de copier une suite de mots ou la phrase entière, puis de faire une recherche à l'aide d'un outil tel que Google. Il n'est pas recommandé de mettre entre guillemets votre recherche, car un étudiant peut simplement modifier quelques mots clefs afin de rendre la détection difficile ou impossible avec cette dernière astuce.

Il existe aussi des sites et des logiciels gratuits. Selon une [étude de Didier Duguest](#), ils sont peu efficaces. Si vous désirez en savoir plus, je vous suggère de consulter la [compilation](#) effectuée par Louise Leduc, du Cégep de Valleyfield, et l'[étude d'Olivier Duteille](#).

Parmi les sites et logiciels testés ou proposés, vous trouverez : [Plagium](#), [Plagiarism Checker](#), [Docoloc](#) et [Article Checker](#).

Encore une fois, ces outils peuvent ne pas détecter une phrase modifiée avec des fautes ou des synonymes. Pour les phrases d'usage courant, il y a aussi la possibilité de fausse détection de plagiat. Par exemple, si vous cherchez la phrase « la croissance économique a été faible », vous trouverez plusieurs sources sur Internet. Finalement, ces outils ne font souvent qu'une recherche de base des sites Web disponibles.

Les logiciels payants

Pour être efficaces, les logiciels doivent chercher parmi des publications (livres, revues, etc.), l'Internet et les travaux étudiants (thèses, dissertations, exposés, anciens travaux, etc.). Seuls les logiciels payants offrent cette possibilité. Deux produits se distinguent et sont utilisés au Québec : [Turnitin](#) et [Compilatio](#)

Turnitin

- Entreprise britannique
- Utilisé par le Collège Jean-de-Brébeuf
- Classé comme étant bon à très bon selon [l'étude de Duguest](#)

Compilatio

- Entreprise française
- Utilisé par l'UQAM
- Classé comme étant très bon selon [l'étude de Duguest](#)

Comme décrits dans [un article du blogue de Jean-Noël Darde](#), ces outils fournissent un indice de similitude et non un indice de plagiat. Il faut dans tous les cas analyser les textes suspects. Pour

vous faciliter la vie, les logiciels soulignent en rouge les passages ayant une similitude avec un autre ouvrage et indiquent les sources possibles et les liens pour les consulter.

Les collèges et les universités qui utilisent ces logiciels ont observé une diminution du plagiat. Il semble donc que la possibilité d'être pris ainsi qu'une campagne de sensibilisation peuvent être efficaces afin de réduire le plagiat.

■ La bibliothèque du CVM et le plagiat

Formations

L'équipe de la bibliothèque offre, sur demande, des formations à la recherche documentaire. Ces formations sont modulables et incluent le plagiat et la façon de citer ses sources d'information. Pour plus d'information, communiquez avec Catherine Jolicoeur ou consultez la section « [Formations à la recherche](#) » du site de la bibliothèque.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Sur le site de la bibliothèque, dans la section « [Aide à la recherche](#) », sous la rubrique « [Le plagiat](#) », vous trouverez des outils visant à faire prendre conscience aux étudiants de ce qu'est le plagiat et, surtout, de comment l'éviter.

Comment éviter le plagiat ?

Cette courte présentation PowerPoint conçue par l'équipe de la bibliothèque peut être utilisée telle quelle ou avec les télévotants. On y trouve quelques questions et réponses commentées qui permettront immédiatement à vos étudiants de comprendre ce qu'est le plagiat et de prendre conscience de l'importance de citer ses sources d'information.

Foires aux questions sur le plagiat de l'UQAM

Le site des bibliothèques de l'UQAM contient une section sur le plagiat qui inclut une courte [foire aux questions](#), des [conseils pratiques](#) aux étudiants pour éviter de plagier, ainsi que des liens vers les sections pertinentes du didacticiel Infosphère pour savoir [comment citer ses sources](#).

Comment citer ses sources pour éviter de plagier ?

Toujours sur le site de la bibliothèque, dans la section « [Aide à la recherche](#) », sous la rubrique « [Citations et bibliographies](#) », vous trouverez des liens utiles pour apprendre à citer vos sources et faire une médiagraphie.

Savoir plus et Pour réussir

Ces deux livres sont d'excellents outils pour apprendre à faire des travaux de recherche de façon méthodique et efficace. Des exemplaires sont disponibles à la bibliothèque. Veuillez cliquer sur les liens suivants pour voir la disponibilité de ces livres dans le catalogue Koha de la bibliothèque : [Savoir plus](#) et [Pour réussir](#).

Citer et indiquer ses références

La section « [Citer et indiquer ses références](#) » du site *S'informer*, créé par le Collège Gérald-Godin, comporte toutes les indications nécessaires pour [citer et paraphraser](#), faire des [notes de bas de page](#) ou créer une [médiagraphie](#).

■ La prévention et la formation

Qu'est-ce que le plagiat ?

Voici un site où on répond à [différentes questions](#) en lien avec le plagiat et l'acte de plagier.

Détecter le plagiat dans un document

Qui n'a pas été tenté par l'idée de « gagner du temps » lors de la remise d'un travail à rendre en recopiant ou en allant chercher sur Internet un travail fait par un autre ? [Copy Tracker](#) est un site (en anglais) qui permet de détecter le plagiat dans un document et de faire l'analyse d'un document en ligne sans l'installation d'un logiciel.

Éviter le plagiat : des solutions pour tous !

Parce que très souvent les étudiants interpellés plaident l'ignorance! Un des [moyens pour éviter le plagiat est d'aider les étudiants et les professeurs](#) à favoriser une meilleure connaissance de ces sujets. Le contenu de ce site vise à fournir aux étudiants des informations pour mieux connaître et comprendre ce que sont le plagiat et les droits d'auteur, puis de proposer aux enseignants des outils qu'ils pourront utiliser en classe pour informer leurs étudiants et les sensibiliser à ces sujets.

Plagiat et conséquences

Nous rencontrons de plus en plus de cas de plagiat dans différents types d'épreuves. Cependant, il se peut que les étudiants ne se rendent pas compte de ce que constitue le plagiat et les conséquences de leurs actions. Ce document est conçu afin de vous [éviter d'éventuels problèmes](#) résultant d'une incompréhension ou d'une méconnaissance authentique de ce qu'est le plagiat.

Le plagiat... Cela peut être facile et tentant, mais ça peut coûter cher !

L'Université d'Ottawa publie un document qui répond à six questions en lien avec le plagiat. Leurs réponses sont accompagnées d'exemples concrets et pertinents ainsi que des [façons de procéder afin d'éviter le plagiat](#).

La foire aux questions sur le plagiat

Six réponses pertinentes en lien avec « [qu'est-ce que le plagiat ?](#) »

■ Le plagiat dans un contexte de recherche

Le plagiat et l'intertextualité

Selon plusieurs recherches réalisées dans le domaine de la littérature, plagier, c'est reprendre en tout ou en partie les propos d'un autre. Dans ce cadre, le plagiat est généralement traité dans le cadre de l'intertextualité définie comme la résurgence explicite ou non d'un discours premier (souvent antérieur) dans un discours second (souvent plus actuel). Jaillissent ensuite toute une série de problèmes qui relèvent des relations qu'entretiennent les deux discours mis en présence et des transformations qu'ils subissent (que subit en tout cas le discours premier).

L'un des auteurs les plus cités est [G. Genette](#) qui propose les deux critères les plus simples (le littéral et l'explicite) pour définir les quatre situations les plus courantes d'intertextualité : la

citation, le plagiat, la référence et l'allusion. À ces situations sont souvent associés la parodie et le pastiche. Pour en savoir davantage, deux documents en ligne peuvent être consultés. L'un s'intitule « [Intertextualité et plagiat en littérature africaine](#) » (*Art. Littérature. Philosophie*, vol. 1, nos 3 et 4, 1997) et l'autre, « [Vers une automatisation de l'analyse textuelle](#) ». Ce dernier regroupe les contributions qui s'inscrivent dans un projet de recherche intitulé « Analyse textuelle informatisée pour l'identification du plagiat : similitudes et différences, écart et distance ».

Une chercheuse incontournable : Hélène Maurel-Indart

Mme Maurel-Indart est agrégée des Lettres modernes et docteure ès lettres, professeur de littérature française à l'Université François-Rabelais de Tours en France. Elle a publié deux ouvrages sur le thème du plagiat :

- *Du Plagiat*, 2011, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », avril. Première édition, PUF 1999.
- *Plagiats, les Coulisses de l'écriture*, 2007, Éditions de la Différence. Le thème du plagiat actualisé et élargi aux faux, aux suites, aux écritures collectives, aux nouvelles données juridiques de l'Internet et du monde de l'édition.

Elle a un site Internet (www.leplagiat.net) dans lequel vous trouverez beaucoup d'information.

Enseignants et chercheurs ne sont pas à l'abri du plagiat (entre eux)

Mme Maurel-Indart a fait les manchettes en 2008, car en travaillant sur le plagiat elle a [été assignée pour diffamation](#) par un autre chercheur : M. Edelman.

Bien que la scène se passe en France, avec une législation et des enseignants-chercheurs français, ce cas permet de se poser des questions qui touchent le travail des enseignants-chercheurs quant à la critique, les références, la reprise de concepts et d'idées d'autres chercheurs, la protection juridique des chercheurs (notamment celle apportée par les établissements), la publication des travaux de recherche, etc.

Le 23 février 2011, Mme Maurel-Indart [gagnait son procès](#) qui fait aujourd'hui jurisprudence. Ce que l'on peut retenir rapidement, c'est que l'objectif de la chercheuse « est de montrer que, dans le domaine de la création littéraire, la mise en évidence et la signalisation de l'influence des ouvrages sur lesquels s'appuie nécessairement un auteur pour faire progresser la recherche ne sont pas toujours suffisantes et qu'il faut réfléchir à une déontologie plus adaptée. Elle insiste sur la nécessité d'une plus grande prise de conscience de la part de la communauté universitaire et des auteurs en général pour que la contribution de chacun soit plus clairement reconnue et qu'ainsi une dynamique de recherche se développe dans un climat de confiance réciproque. (...) Tout le travail Mme Maurel-Indart consiste à défendre l'idée selon laquelle, en l'état actuel du droit et de la jurisprudence, l'utilisation de sources et de documents par les auteurs mériterait souvent plus que la simple mention de références et de citations courtes. Elle souhaiterait que les auteurs signalent par des explications conséquentes l'ampleur et la nature des emprunts lorsqu'ils concernent la reprise d'une démonstration, la révélation de documents. »

■ Le plagiat et la réussite scolaire

Plagiat des étudiants et méthodes d'évaluation des enseignants

Sur son site, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) propose un point de vue intéressant, car comme les auteurs le mentionnent : « Contrairement à ce que prétendent certaines idéologies de l'éducation, étudier est rarement facile et encore moins agréable. En effet, nous devons, à tort ou à raison, apprendre une foule de choses à l'école, à l'université et dans la vie, choses qui ne nous intéressent pas et qui sont difficiles à apprendre. La tentation est alors grande d'éviter cette étude sans pour autant avoir à en subir les conséquences, c'est-à-dire, dans le cas des étudiants, recevoir une mauvaise note. »

Bien qu'ils commencent à dater (2000) les passages concernant les [méthodes d'études et de travail intellectuel](#) et [l'éthique du travail intellectuel étudiant](#) donnent de bonnes pistes de réflexion et des solutions pour les enseignants et les étudiants. De plus, il met de l'avant que le plagiat, comme la fraude, le copiage, la tricherie ou la falsification de documents, vont à l'encontre de l'éthique du travail intellectuel qui veut qu'une personne soit jugée sur la valeur de sa production, sur son œuvre intellectuelle personnelle, et que ce jugement accorde une valorisation et une reconnaissance sociale et scolaire. Par ailleurs, ce point de vue rappelle que, s'il y a plagiat, c'est qu'il y a une volonté de performer et de réussir dans un contexte où les moyens d'évaluation des performances permettent ce raccourci.

Le plagiat : un problème d'éthique

À la suite de la publication de [l'avis](#) (2005) intitulé « *Le pl@giat électronique dans les travaux scolaires : une pratique qui soulève des questions éthiques* », la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie (CEST)-Jeunesse a mis à la disposition du public des outils qui vulgarisent le contenu de l'avis et qui peuvent sensibiliser les professeurs et les étudiants aux enjeux éthiques liés à cette pratique. Que ce soit pour lancer une discussion en classe sur le sujet ou pour sensibiliser en masse la population du collège, ces outils pourront certainement vous être utiles.

Mettre en place une politique anti-plagiat contraignante ?

Selon URKUND, un [outil anti-plagiat n'est rien sans une politique anti-plagiat contraignante](#). Ainsi, l'acquisition d'un outil anti-plagiat ne serait pas suffisante pour atteindre des objectifs ou satisfaire les attentes d'un collège dans sa lutte contre le plagiat scolaire. Selon ces auteurs, comme pour tout outil TIC, l'implication et l'adaptation de l'administration, des équipes pédagogiques et des étudiants aux changements organisationnels qu'engendre un outil anti-plagiat sont diverses et souvent complexes.

Notre équipe !

[Daniel Bourry](#), conseiller pédagogique aux technologies de l'information, local A5.60j, poste téléphonique 2107.

[Catherine Jolicoeur](#), bibliothécaire, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement, local A7.59, poste 2210.

[Daniel Rompré](#), conseiller pédagogique au Perfectionnement des enseignants (individuel, groupe), responsable des programmes de 2e cycle, formation des maîtres au collégial (PERFORMA) et de l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants, bureau A7.60 (dans la bibliothèque), poste 2175.

[Sylvie De Saedeleer](#), conseillère pédagogique à la recherche et la réussite, local A7.03c, poste téléphonique 5710.